

LE 7 DÉCEMBRE 2015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce septième jour de décembre de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Denis Gamache M. Robert Normand
Mme Brigitte Brochu M. Guy Rhéaume
M. Hertel Vaillancourt M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

CONSULTATION PUBLIQUE

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE NOVEMBRE 2015

Secteur d'activités	Budget 2015	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	261 671 \$	14 231 \$	246 738 \$	14 933 \$
Sécurité publique	218 036 \$	25 364 \$	210 113 \$	7 923 \$
Transport routier	486 369\$	43 887 \$	404 437 \$	81 932 \$
Hygiène du milieu	265 005 \$	11 777 \$	234 280 \$	30 725 \$
Industrie & Commerce	70 792 \$	983 \$	71 604 \$	- 812\$
Loisirs et culture	73 610 \$	12 810 \$	**99 030 \$	-25 420 \$
Frais de financement	88 821 \$	0 \$	79 296 \$	9 525 \$
Remb. en capital	344 074 \$	92 693\$	285 196 \$	58 878 \$
Investissements prévus	126 622 \$	0 \$	85 005 \$	41 617 \$
Total dépenses	1 935 000 \$	137 491 \$	1 540 846 \$	394 155 \$
Revenus	1 935 000 \$		1 882 793 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Frampton et à Ste-Hénédine.**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations d'intérêts.

CORRESPONDANCE

↳ Demande de la Fabrique afin d'acheter un espace publicitaire au coût de 95\$ dans le feuillet paroissial comme par les années antérieures.
Acceptée

↳ Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous confirme que la demande de remboursement de 66 587\$ provenant de la TECQ nous a été accordée.

- ↪ Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis un paiement de 6 214\$ à titre de bonification des compensations tenant lieu de taxes.
- ↪ Le lieutenant Martin Tremblay de la Sûreté du Québec nous demande, dans le cadre d'un exercice de planification des priorités, de leur faire part de nos attentes.
- ↪ Opération Nez rouge sollicite une contribution financière pour le service de raccompagnement dispensé sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.
Refusée, budget épuisé
- ↪ La Fondation Le Crépuscule nous invite à participer au 20^e déjeuner annuel de la Saint-Valentin le vendredi 19 février, la personnalité invitée sera monsieur l'abbé Laurier Morasse. **Une inscription sera faite.**
- ↪ Une correspondance de Mme Lucie Lefebvre concernant la poussière et le bruit qu'occasionne la gravière Conrad Giroux inc.
- ↪ Une demande de dérogation de M. Dave Carbonneau concernant son avis d'infraction du 26 octobre. **Refusée**
- ↪ Avis d'infraction a été acheminé à M. Michel Chabot concernant ses travaux d'exploitation d'une sablière-gravière sans certificat d'autorisation.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de novembre.

CPTAQ : aucun dossier

141-12-2015 DÉROGATION MINEURE / FERME MG LEHOULLIER

Considérant que Ferme MG Lehouillier fait une demande d'augmentation d'unités animales diminuant les distances séparatrices avec deux maisons d'habitation;

Considérant que les voisins ont signé en faveur du projet d'augmentation d'unités animales;

Considérant qu'il y aura augmentation de 73 unités animales sans toutefois générer un agrandissement de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt que suite à la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de Ferme MG Lehouillier concernant sa demande d'augmentation des unités animales.

AVIS PUBLIC – SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET

Avis public est, par la présente, donné qu'une séance spéciale pour la présentation du budget 2016 sera tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 19h30. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront seulement sur le budget.

142-12-2015 AVIS DE MOTION

Sur la proposition de Robert Normand, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement décrétant les taux de taxes et tarifs de compensation pour l'exercice financier 2016. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil.

143-12-2015 PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Selon les articles 1022 et 1023 du Code municipal, la liste des personnes endettées envers la municipalité, datée du 1^{er} décembre 2015, est déposée à ce conseil et remise aux élus. Si la secrétaire-trésorière reçoit l'ordre du conseil, elle doit la transmettre au bureau de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour vente de taxes et un extrait de cette liste sera acheminé si nécessaire à la Commission scolaire Beauce-Etchemin. *À cette date, deux dossiers devraient être transmis pour vente.

RÈGLEMENT N° 431 INTITULÉ – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 411 SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Lors de la tenue de registre tenue du 30 octobre au 05 novembre dernier, aucune signature n'a été enregistrée. Alors le règlement n° 431 est réputé approuvé.

144-12-2015 RELANCE DU PROJET DE RÉFECTION DES ROUTES 216-275

CONSIDÉRANT QU'une première demande de subvention a été acheminée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en 2010 pour l'aide au renouvellement des infrastructures des routes 216 et 275;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a procédé depuis, au renouvellement d'infrastructures des rues St-Jacques, St-Pierre et Robert dans l'attente de l'obtention d'une subvention pour les routes numérotées;

CONSIDÉRANT QU'on nous a informé dernièrement que notre demande initiale de subvention pour les infrastructures des routes 216-275 avait été soustrait des programmes de subvention PIQM ne répondant pas aux critères de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE sans une aide financière du MAMOT, nous ne pouvons procéder à ces travaux de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Marguerite souhaite relancer son projet conjointement avec le Ministère des Transports du Québec de réfection des routes 216-275 et qu'à cet effet, elle poursuit ses démarches de demande d'aide financière auprès du MAMOT, et ce, dans le nouveau programme *Fonds Chantiers Canada-Québec*.

145-12-2015 PROGRAMME DE SUBVENTION – NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

ATTENDU QU'une première demande de subvention a été acheminée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en 2010 pour l'aide au renouvellement des infrastructures des routes 216 et 275 dans le programme PIQM mais que celle-ci n'a jamais été considérée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire présenter une nouvelle demande d'aide financière au MAMOT pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures des routes 216-275;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance et respecte les conditions d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Brigitte Brochu, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme que les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) seront respectés.

146-12-2015 MANDAT POUR PRÉPARATION DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal mandate WSP Canada inc. pour la mise à jour complète du plan d'intervention devenu nécessaire dans les exigences du MAMOT au coût de douze mille cinq cent dollars (12 500\$) avant taxes. Ce rapport est requis dans le processus de demande de subvention.

147-12-2015 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement :

- que le conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Société d'habitation du Québec telles que présentées par Madame Olivette Normand, secrétaire. Notre participation annuelle sera de 3 765\$.
- que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

148-12-2015 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 432 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (ANCIENNE CASERNE)

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le 2^e projet du règlement n° 432 soit et est accepté.

- *Ouverture du registre jusqu'au 17 décembre / Avis public affiché*

149-12-2015 EMBAUCHE DES RESPONSABLES DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que Marie-Pier Gagnon, Allan D'Arcy, Samuel Dumont et Xavier Fortier soient engagés comme préposés au chalet des loisirs lors de l'ouverture de la patinoire pour la saison 2015-2016. Entrée en fonction dès que la glace sera prête.

150-12-2015 DEMANDE DE SOUMISSION / ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le devis d'entretien des édifices municipaux n'a pas été mis à jour depuis 13 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de certains bâtiments se sont ajoutés tels le chalet des loisirs ainsi que le bâtiment d'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le devis de conciergerie afin d'y apporter des ajouts et modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil demande des soumissions pour l'entretien des édifices municipaux sur invitation. Que le devis est disponible au bureau municipal.

DIVERS

- Camion-citerne / dernière année de fonctionnement déclarée par la Société d'assurance automobile du Québec

Période de questions

La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

151-12-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h20.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière